

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 20 mars 2026**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 26/3/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze mars deux mil vingt-six, se sont réunis salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sur la convocation en date du seize mars deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Mme DOUVRIN Karine, M. HERBAUT Pierre, Mme BODNIEFSKI Marina, M. DEPRez Grégory, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, Mme VASSE Océane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme MOLARD Caroline, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, Mme BIANCALANA Antonella, M. GOUBET René, Mme BEFVE Jacqueline, M. DUCARNE Philippe, Mme BREMARD Céline, M. HAY Alexandre, Mme ALIEMART Stellina, M. LOBRY Frédéric, Mme DEPRez Nathalie, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE Bénédicte*, M. CARLIER Bernard, Mme GIORGETTI Catherine, M. DANIELEWSKI David, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, M. LOGEON Olivier.

***Arrivée à 18h20**

Mme ALIEMART Stellina a été désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 29
Votants : 29

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026

VU l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Lionel DAVID, Maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026. Il déclare installé :

- ➔ La liste conduite par Monsieur Lionel DAVID – tête de liste « Brebières ! » qui a recueilli 1 867 suffrages et a obtenu 29 sièges.

Sont élus :

- M. DAVID Lionel,
- Mme DOUVRIN Karine,
- M. HERBAUT Pierre,
- Mme BODNIEFSKI Marina,
- M. DEPRez Grégory,
- Mme DEMABRE Caroline,
- M. TRIPLET Corentin,
- Mme VASSE Océane,
- M. DEMOULIN Bertrand,
- Mme MOLARD Caroline,

- M. HANNEDOUCHE Bruno,
- Mme EVRARD Séverine,
- M. DEGELDER Mickaël,
- Mme BIANCALANA Antonella,
- M. GOUBET René,
- Mme BEFVE Jacqueline,
- M. DUCARNE Philippe,
- Mme BREMARD Céline,
- M. HAY Alexandre,
- Mme ALIEMART Stellina,
- M. LOBRY Frédéric,
- Mme DEPREZ Nathalie,
- M. LEFEVRE Olivier,
- Mme DAMBRINE Bénédicte,
- M. CARLIER Bernard,
- Mme GIORGETTI Catherine,
- M. DANIELEWSKI David,
- Mme FOULON-REGNIER Pascaline,
- M. LOGEON Olivier.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire sortant



REGISTRATURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

31 MARS 2026

ARRIVÉE

Publiée le 8/4/2026
Affichée le 8/4/2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>